

FRONT BRESILIEN D INFORMATION

AN III

MARS 1971

N°3



40 P. 8029

NOUVELLES EN BREF

LE BRÉSIL ISOLÉ SUR LE PLAN DIPLOMATIQUE

Après les revers essayés au sein de l'Organisation des Etats Américains (voir notre bulletin précédent), la dictature ne cesse d'être isolée sur le plan diplomatique international et, cette fois, au niveau des Nations Unies elles-mêmes. Le représentant des généraux de Brasilia avait, avec celui du gouvernement de Washington, proposé que la prochaine réunion de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement) qui doit avoir lieu en avril-mai 1972, se tienne à Mexico. Il voulait ainsi combattre la candidature du Chili, défendue par de nombreux pays du Tiers Monde sympathisants du régime de Front Populaire implanté par le président socialiste Salvador Allende. Genève avait d'abord été en vain proposée. Afin de diviser le groupe des pays latino-américains, le représentant de la dictature s'était rabattu sur la capitale du Mexique. L'ensemble des diplomates a repoussé l'initiative. Vingt sept d'entre eux, dont douze latino-américains, se sont prononcés en faveur de Santiago du Chili, contre 14 pour Genève et 8 seulement pour Mexico.

DENATIONALISATION DU SEL

D'après des journaux hollandais, l'Akzo Sal, branche du groupe chimique Akzo Zout et l'International Salt, également liée au groupe AKZO, ont acquis 90% du capital de la Cia. Industrial do Rio Grande do Norte (Cirne), un des plus grands producteurs de sel du Brésil. La transaction couvre un chiffre d'affaires de près de six millions de dollars US. La Cirne produit du sel à Macau, ville du nord Est, en utilisant un système d'évaporation de l'eau de mer par la chaleur solaire. L'Akzo compte doubler la capacité productrice de cette firme qui s'élève actuellement à 350.000 tonnes par an. Cette production qui est distribuée uniquement au Brésil satisfait 25% de la demande de sel industriel et de sel de consommation.

REPRESSION ET TOURISME

Les directeurs du Touring Club du Brésil (Rio de Janeiro) expliquent par "la campagne de diffamation contre le Brésil "menée à l'étranger, la diminution du nombre des touristes étrangers pendant la période du Carnaval (février 1971). Selon les statistiques, à peine plus de 3.000 touristes sont arrivés à Rio de Janeiro par voie maritime contre 6.000 en 1970.

CAPITAL ÉTRANGER AU BRÉSIL

Les investissements de capitaux étrangers au Brésil se sont élevés en juin 1970, à 2.000 millions de dollars, annonce la Banque Centrale du Brésil. L'industrie automotrice occupe, avec 240.500.000 dollars, la première place; elle est objet de la préférence des investisseurs étrangers. Viennent ensuite l'industrie chimique avec 152.200.000 dollars, l'industrie électronique avec 82.300.000 dollars, l'industrie sidérurgique avec 63.400.000 dollars, l'industrie pharmaceutique avec 52.900.000 dollars.

Destitution du représentant de la Croix rouge internationale au Brésil.

Le n° 155 des "Notes d'Information" du Comité International de la Croix Rouge (CICR) rapporte que M. Haegler, délégué honoraire du CICR au Brésil, a cessé d'exercer cette fonction le 31 décembre 1970. Cette nouvelle n'est pas sans rapport avec les informations que publie à son sujet le quotidien de Rio de Janeiro, "O Correio da Manhã", dans ses éditions du 13 et du 14 octobre 1970 :

Sous le titre "LE DELEGUE DE LA CROIX ROUGE ACCUSE LES EXILES D'EUROPE", on peut lire que "à son arrivée de Suisse, M. Haegler a déclaré hier que les Brésiliens exilés à l'étranger sont les responsables de la propagation de nouvelles qui dénaturent l'image du Brésil en Europe, surtout en ce qui concerne les tortures pratiquées sur les prisonniers politiques. "Le délégué de la Croix rouge ajouta : "Il nous est difficile de combattre les Brésiliens exilés en Europe mais nous cherchons par tous les moyens à démasquer ceux qui parlent aussi stupidement du Brésil".

Le lendemain, M. Haegler commenta ses propos en ces termes : "La Croix rouge internationale ne prend en considération les problèmes politiques d'aucun pays. Toute opinion formulée par un de ses membres doit être entendue comme étant un point de vue personnel et non relevant de l'organisation".

POURQUOI LES ETATS UNIS S'INTERESSENT A L'ETAIN DU BRESIL ?

Les Etats Unis sont le plus grand consommateur d'étain du monde, mais ils en sont suffisamment dépourvus pour que ce métal occupe une place importante dans le fameux "stock stratégique américain". Ils refusent d'adhérer à l'Accord International sur l'étain, conclu en 1956 (renouvelé en 1961 et en 1966) dans le cadre des Nations Unies et qui a pour but d'ajuster la production à la demande, de façon à assurer un revenu suffisant aux pays producteurs et un ravitaillement correct aux consommateurs. Il est à noter que 90% de la production mondiale vient de six pays en voie de développement (Malaisie, Bolivie, Thaïlande, Indonésie, Nigéria, Congo Kinshasa) dont l'économie dépend vitalement de l'exportation de ce minerai (1).

L'accord groupe les six pays producteurs et la plupart des pays consommateurs, qui sont représentés paritairement au sein du Conseil de l'Etain. Le conseil peut exercer un contrôle sur les exportations et s'efforce de maintenir une certaine stabilité des cours, grâce à l'intervention du "stock régulateur". Ses efforts dans ce domaine n'ont pas toujours été couronnés de succès, en partie à cause de l'attitude des Etats Unis. Grâce aux réserves fabuleuses qu'ils ont constituées (258.000 tonnes fin 1968, soit plus que la production mondiale la même année, 231.000 tonnes), les Etats Unis ont causé d'énormes préjudices aux pays producteurs en faisant baisser les prix sur le marché international. Dans une conférence sur l'économie minière bolivienne, le spécialiste Jaime Penaranda dénonce clairement le procédé : "En 1962, à cause de cette opération, dit-il, les pays producteurs ont perdu près de 50 Millions de dollars. La Bolivie, à elle seule, a perdu 7.500.000 dollars (et c'est l'année dite de l'Alliance pour le Progrès). Il est intéressant de noter que jusqu'en 1964, les Etats Unis avaient réalisé un bénéfice de 54.200.000 dollars grâce à la différence entre le prix de 0,95 dollars qu'ils payaient pour la livre fine d'étain et le prix de 1,50 dollars qu'ils obtenaient de la vente de cette même livre fine".(2)

Le Brésil, fournisseur des pays sur-développés.

Le marché international de l'étain risque d'être modifié par l'apparition d'un nouveau protagoniste. En effet, le Brésil pourrait bien devenir un des grands producteurs de ce minerai. Un journal belge, l'"Agence Economique et Financière", dans son édition du 5.02.1970, attire l'attention sur la découverte de mines d'étain dans le territoire de Rondonia. Un groupe hollandais serait déjà intéressé par leur exploitation. D'après ce journal, "si les premiers examens se confirmaient, les vastes gisements en question seraient susceptibles de modifier la physionomie du commerce mondial de l'étain, transformant le Brésil en un des plus importants producteurs et exportateurs d'étain".

Un groupe étranger exploite déjà l'étain au Brésil : la Billington, unité de la Royal Dutch Shell. La filiale de la Billington - la Ferrusa (Compagnie Minière Fer Union S A) - a déjà investi plus de 3 millions de dollars dans l'exploitation de l'étain brésilien au cours des neuf dernières années. Son directeur, M. Nicolas Orsby, un anglais qui a passé dix ans dans les champs d'étain du Nigeria et de la Malaisie, décrit le gisement comme un des plus riches du monde, "plus riche que celui de la Malaisie". Il ajoute : "Nous prévoyons qu'il existe un dépôt de 4.000 TM d'une valeur de 44 millions de dollars environ, mais nous n'en sommes qu'au début de nos recherches " (3)

Les responsables de la politique économique brésilienne sont bien décidés à tirer tout le parti possible de la conjoncture internationale. En juin 1970, le Président de la Compagnie Brésilienne de Recherches des Ressources Minérales déclarait dans une conférence à l'Ecole Supérieure de Guerre (4) : "Les réserves d'étain étant pratiquement nulles en Europe Occidentale et aux Etats Unis et les principaux producteurs de ce minerai stratégique étant la Bolivie, la Thaïlande et la Malaisie, on arrive à la conclusion que, grâce à l'aggravation de l'état de guerre au Sud-est asiatique, le Brésil pourra devenir le grand fournisseur d'étain des régions sur-développées". (5)

Le Brésil, fidèle à sa politique d'interdépendance, se prépare depuis un an à assurer l'arrière-garde de son allié nord-américain pour permettre à celui-ci d'étendre le conflit armé à tout le sud-est asiatique en toute tranquillité d'esprit.

La route de l'US Steel et de la Royal Dutch Shell

On sait l'importance que le gouvernement attribue à la réalisation de la "Transamazonienne", ces 4.500 km de route moderne à construire presque exclusivement à travers la forêt vierge de l'Amazonie. Pour justifier les lourdes dépenses que ce projet entraînera, il est présenté, tantôt comme essentiel à la sécurité nationale (6), tantôt comme conçu pour ouvrir de nouvelles terres à la colonisation. Une étude détaillée du Front Brésilien d'Information a montré que la "Transamazonienne" n'obéit pas aux intérêts du développement du pays (7) : si la Transamazonienne se dirige vers la Sierra des Carajás où le gouvernement brésilien a cédé à l'US Steel un volume de 12,5 millions de tonnes de fer, équivalant à 25 milliards de dollars, son tracé ne néglige pas non plus les intérêts de la Billington. La grande route servira à acheminer à moindres frais, le fer et l'étain brésiliens vers les Etats Unis.

Une politique de "sous-empire"

On peut se demander pourquoi le Brésil, pays en voie de développement, cède ses réserves d'étain aux Etats Unis. Ceux-ci refusent en effet de tenir compte de l'accord international sur l'étain et sabotent, au détriment des pays producteurs, les efforts de régulation du commerce international. Ce manque de solidarité ne doit pas surprendre; il correspond à une véritable philosophie politique. Le Brésil des militaires ne se conçoit pas comme un pays désireux de valoriser ses richesses naturelles pour le bien de son développement national, mais comme une tête de pont de l'impérialisme américain en Amérique Latine. En échange, celui-ci laisse aux filiales brésiliennes des compagnies américaines le droit d'exporter leurs produits industrialisés dans le sous-continent. Ces opérations permettent au gouvernement brésilien d'aligner des statistiques flatteuses sur "son" commerce extérieur, mais n'enrichissent en rien le peuple brésilien.

Cette attitude concerne plus particulièrement un des pays du sous-continent : la Bolivie dont la production d'étain, subissant la concurrence brésilienne, devient l'objet de fortes pressions. La Bolivie fait aujourd'hui partie du bloc des pays d'Amérique Latine qui conteste la politique impérialiste des Etats Unis et la politique expansionniste du Brésil, considérée comme un prolongement de la première. Autrefois la Bolivie, allié inconditionnel des Américains, ne posait pas de problème. Ayant la possibilité d'imposer le prix de l'étain, les Etats Unis dominaient facilement l'économie et la politique de La Paz.

Aujourd'hui, menacés au Vietnam et dans tout le sud-est asiatique, et contestés par certains pays d'Amérique Latine, les Etats Unis doivent recourir au Brésil, leur allié désormais le plus fidèle.

La production d'étain du Brésil servira ainsi au développement... des groupes internationaux et contribuera à la sécurité de l'Empire Américain.

Notes

- (1) "Les richesses minières mondiales", François Callot, Seuil, 1970
- (2) Conférence de Jaime Penaranda sur l'Economie minière bolivienne, prononcée le 6 Avril 1969, à Berkenhoven (Hollande).
- (3) Los Angeles Times 23.07.1970.
- (4) La "Sorbonne". C'est à la "Sorbonne" qu'est élaborée toute la philosophie politique du gouvernement militaire.
- (5) Jornal do Brasil 13.06.1970.
- (6) Déclaration du général Rodrigo Otavio - in "Tribuna da Imprensa", 10.06.1970.
- (7) Front Brésilien d'Information n° 13 - 1970.

REPRESSIONS ET TORTURES

TORTURE POUR AVOIR DENONCE UN ASSASSINAT

Dans son dernier bulletin (n° 2-1971), Front dénonçait l'assassinat d'un ouvrier dénommé Raimundo, âgé de 22 ans, de race noire, qui avait été arrêté dans la ville de Maua (São Paulo) avant d'être tué par les tortionnaires de l'OBAN à la fin du mois de décembre 1970, en janvier de cette année. Récemment le Père Giulio Vicini fut arrêté et torturé pour "être le détenteur d'un stencil dans lequel étaient rapportés des faits en rapport avec l'arrestation, la torture et la mort d'ouvriers à Maua". Ce texte est doublement important: d'une part, il nous informe sur le "cas" de Raimundo; d'autre part, il nous renseigne sur ce qu'il suffit de faire sous l'actuelle dictature pour être soumis à l'emprisonnement et à la torture. Voici le texte intégral :

"Face aux persécutions et aux arrestations dont sont victimes les ouvriers de la région et des centres industriels voisins, nous désirons vous tenir au courant des actes arbitraires et des atrocités commis contre la personne des mêmes ouvriers. Il y a quelques mois, le leader syndical Olavo Hansen fut arrêté et torturé à mort. Plus récemment, le 22 décembre 1970, le jeune leader ouvrier de la ville de Maua, Raimundo Eduardo da Silva, qui pour la deuxième fois venait d'être opéré à l'Hôpital municipal de Santo Andre, fut conduit du siège de l'OBA vers une destination inconnue. Le DOPS de Sao Bernardo avait déjà essayé de le séquestrer, mais devant la protestation des médecins, Raimundo resta à l'hôpital jusqu'au 22 décembre, date de son arrestation par les policiers de l'OBAN, alors que son état de santé était encore défectueux. Sa mère essaya désespérément de le localiser à l'hôpital militaire où, après quelques jours d'enquête, un officier qui s'était présenté comme étant le directeur, lui répondit que son fils avait quitté l'hôpital le 4 janvier et avait été conduit au siège de l'OBAN. Là, on lui communiqua qu'il était mort le 8 janvier des suites d'un oedème pulmonaire.

Raimundo Eduardo da Silva était un jeune ouvrier de 22 ans, célibataire, domicilié au Jardin Zaira, à Maua. Il travaillait à l'usine hollandaise Ibrape de Capuava. Né dans une famille ouvrière, il fut en 1969 élu président de la Société des amis du quartier Jardin Zaira. Il lutta alors pour obtenir de meilleures conditions de vie pour son quartier et pour sa ville, fit ouvrir un centre de secours médical, un jardin d'enfants, et installer l'eau courante et le téléphone public. En tant que métallurgiste, il luttait activement avec ses camarades d'usine.

Olavo et Raimundo sont deux des nombreuses victimes de la répression et des arrestations massives opérées par la dictature contre les ouvriers de la région. Cette vague de terreur et de violence augmenta à partir du 11 décembre 1970, date à laquelle le DOPS de Sao Paulo arrêta et tortura saugavement le jeune Didiu Oliveira, âgé de 17 ans, fils d'un petit commerçant de Jardim Zaira. Torturé à l'OBAN, Didiu se trouve actuellement au DOPS de São Paulo. Avec lui, près de trente autres personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles beaucoup n'ont pas plus de 17 ans. La mère d'un de ces jeunes, arrêté pour la seconde fois, s'est suicidée de désespoir.

Il faut aussi signaler la campagne de menaces et de diffamations menée contre le Père Breno, curé de Jardim Zaira. Menacé d'emprisonnement, il est continuellement surveillé par la police pour avoir donné l'asile à des prisonniers et s'être solidarisé avec eux. A la messe d'enterrement, le Père Breno a dénoncé publiquement le sauvage assassinat commis par l'OBAN sur la personne de Raimundo. Il risque de payer cher l'accomplissement de son devoir.

Face à ces actes et ce scandale, face à l'impossibilité de protester publiquement, nous dénonçons dans cette missive, les crimes de la dictature militaire qui fait régner sur notre pays la terreur de l'époque nazie.

Des faits comme la mort d'Olavo Hansen et de Raimundo Eduardo da Silva, les arrestations massives, les violations de domicile d'ouvriers, les menaces proférées contre ceux qui défendent les victimes de la police et se solidarisent avec elles, révèlent le véritable visage de l'Etat policier implanté au Brésil.

En dénonçant l'assassinat de Raimundo, nous réaffirmons notre désir de lutte et de dénoncer avec votre appui, les actes d'un régime dont les dirigeants sont coupables de la mort des leaders ouvriers les plus authentiques".

(Signé : "Commission ouvrière de l'ABC-Santo Andre, São Caetano- São Paulo).

LA REPRESSION CONTRE LE SECTEUR PROGRESSISTE DE L'EGLISE

L'hebdomadaire "O São Paulo", organe officiel de l'archidiocèse du même nom, publie dans un de ses derniers numéros, un bilan des tentatives créées entre l'Eglise et le régime depuis le coup d'Etat de mars-avril 1964. Après un aperçu des rapports entretenus avec l'Etat à travers l'histoire du Brésil, le journal demande au gouvernement de "réfléchir" sur la situation présente qu'il illustre en donnant la liste des prêtres arrêtés au cours des trois dernières années et que nous reproduisons ci-dessous :

- Michel le Ven, François Xavier Berthou et Hervé Croguennec (assomptionnistes, français - Belo Horizonte, 1968).
- Antonio de Almeida Soares (séculier brésilien - São Paulo 1968).
- José Eduardo Augusti (séculier, brésilien - Botucatu, 1968).
- Pedro Vauthier (prêtre ouvrier, français - São Paulo, 1968).
- Julio Vite (français - São Paulo, 1969).
- Geraldo Licino Bonfim (religieux brésilien, Fortaleza - 1969).
- Frederico Shrage (diacre, allemand - São Paulo - 1969).
- Fernando Brito (dominicain brésilien - São Paulo - 1969).
- Jan Talpe, (séculier belge - São Paulo - 1969).
- Antonio Soligo, (séculier espagnol - São Paulo - 1969).
- Eduardo Jost (séculier brésilien - Porto Alegre - 1969).
- Ludovico Verdonchot et Hermano Curten (religieux - Porto Alegre 1969).
- Marcelo Cavalheira (séculier brésilien - Recife, 1969).
- Antonio Magalhães de Monteiro (séculier, brésilien - Maranhão 1970)
- Xavier Gilles de Maupeau (séculier français - Maranhão - 1970).
- Agostinho Pretto, Arnaldo Alberto Werlang, Manuel de Jesus, Araújo Soares et Mario Trigo (séculiers et religieux brésiliens - Rio de Janeiro, 1970).
- Hélio Soares do Amaral (séculier brésilien, Ribeirão Preto, 1970).
- Natanael de Moraes Campos (séculier brésilien - Volta Redonda, 1970).
- José Saez Artola (séculier espagnol - Rio, 1970).
- Virgínio Demandonna et Ricardo Paris (séculier italien - São Paulo, 1970).
- Julio Vicini (religieux italien, 1971).

Cette liste établie par "O Estado de São Paulo" n'est pas complète. Les pères Callegari et Tito de Alencar n'y sont pas nommés. L'assassinat du père Henrique Pereira Netto (juin 1961, Recife) est passé sous silence. Les noms des prêtres américains, arrêtés à Recife en 1969 et expulsés du pays ne figurent pas dans cette liste.

Disparition d'un ancien député.

On se demande à Rio, si M. Ruben Paiva, ex-député du Parti travailliste, arrêté par la police le 20 janvier de cette année, n'a pas été assassiné. Après une série de démarches faites par ses avocats et sa famille auprès des autorités militaires et policières de l'Etat de Guanabara, cette hypothèse s'avère de plus en plus plausible. Certains faits laissent entendre qu'il aurait été sommairement exécuté ou qu'il serait mort sous la torture. La 1ère Armée a, en effet, renvoyé à sa famille les lettres et les vêtements qui avaient été remis aux autorités chargées de les lui faire parvenir. De plus, les requêtes présentées aux commandants de la 3ème zone aérienne et du 1er district naval ainsi qu'au secrétaire de la sécurité et au ministre du Tribunal supérieur militaire, n'ont suscité que des réponses évasives. On a donc tout lieu de croire que l'ex-député travailliste est une victime de plus dans la série des assassinats politiques commis par la police de Rio, couverte par le gouvernement.

Trois intellectuels soumis à la torture.

Le sociologue Vinicius Caldeira Brandt, ex-président de l'Union nationale des Etudiants Brésiliens (UNEB) a été arrêté à São Paulo, au début de novembre 1970, en même temps que Sergio Menezes et Maria do Carmo Ibiapina, sa femme. Le mystère qui depuis lors entoure ces trois prisonniers politiques nous inspire les plus vives inquiétudes. On sait, en effet, que deux mois après son arrestation, Vinicius C. Brandt continuait d'être torturé malgré que l'état très précaire de sa santé ait obligé les tortionnaires de le faire transporter à la salle des supplices sur une civière. Sur les deux autres prisonniers, qui comme Vinicius Brandt, ont fait leurs études à Paris, planent le même mystère. Il importe donc de faire de nouveau appel (voir le Bulletin n° 16, de novembre 1970) aux nombreux amis que ces victimes de la dictature ont laissés à l'Ecole pratique des hautes études, à l'Institut pour l'Amérique latine et à l'IEDES pour qu'ils s'efforcent par tous les moyens d'obtenir des informations sur le sort fait à ces trois intellectuels.

Un journaliste et professeur condamné à deux ans de prison.

M. Conrad Detres, de nationalité belge, qui fut professeur assistant à l'Université catholique de Rio puis journaliste à São Paulo a été condamné par le Deuxième tribunal militaire de l'Etat de

Guanabara à deux ans de prison par contumace. D'après le procureur militaire Valter Vidgerovitch, (déclarations rapportées par le "Journal do Brasil" du 17 février 1971), l'accusé aurait reconnu "spontanément et sans nulle coaction devant la Police fédérale" avoir reconstitué à Rio, clandestinement, une organisation subversive. Ces déclarations font sourire quand on sait que M. Detres a été arrêté quatre jours après avoir subi une intervention chirurgicale, qu'il a été brutalisé, enfermé pendant plusieurs jours, seul, sans recevoir de soins, et presque sans manger dans une cellule infectée de la caserne du 1er bataillon de la police de l'armée à proximité des marécages du littoral de Guanabara, avant de subir, alors que son état de santé ne cessait de s'aggraver, des interrogatoires allant de huit à quinze heures d'affilée.

Il faut ajouter que son procès, instruit dès février-mars 1967, date de son arrestation, concerne également un groupe d'étudiants dont trois ont été condamnés à un an de prison chacun, alors qu'il y a quatre ans qu'ils attendaient, avec des camarades absous, que la justice militaire se prononce !

DU BARREAU A LA TRIBUNE

Mme Anina Alcântara de Carvalho est un des avocats qui défend avec le plus de conviction les prisonniers politiques de São Paulo. Depuis 1964 elle en a défendu plus de mille. Elle est, de plus, restée en contact personnel avec ceux qui sont détenus dans les deux prisons politiques de cette ville, où la répression est plus forte que partout ailleurs. Ceci lui a permis de réunir une masse d'informations absolument unique. Juriste, exempte de tout lien avec les partis politiques ou les organisations révolutionnaires, elle a quitté le Brésil, à la fin du mois de février, pour essayer d'attirer l'attention de l'opinion internationale sur les procès politiques dans notre pays. Ce qu'elle postule est simple : que la dictature respecte ses propres lois.

Elle ajoute : "Au Brésil nous avons 600 Burgos".

Décidée à continuer à aider ses clients qui se réclament de tous les mouvements révolutionnaires, et invoquant les droits de l'homme, Mme Carvalho fera une série de conférences et établira des contacts avec des groupes intéressés en Europe. Un compte de chèque postal a été ouvert pour pouvoir à son entretien : Bazin, C.C.P. n° 6704-23 Paris. Les personnes ou organisations intéressées peuvent écrire à M. Bazin 24, rue de Chazelles - Paris XVII.

Voici l'article que Mme Carvalho a écrit pour le Front Brésilien d'Information :

LES PROCES POLITIQUES AU BRESIL : 600 BURGOS.

Depuis bientôt deux ans, nous avons beaucoup entendu parler de la "torture" au Brésil.

Une question se pose : que deviennent les prisonniers ? De quelle manière sont-ils jugés et par qui ?

Dernièrement beaucoup de procès, de par le monde, ont eu un retentissement dans la presse : c'est le cas, du procès de Burgos, du procès d'Angela Davis et, plus récemment encore, du procès de Marrakech

Que se passe-t-il au Brésil ?

Il n'y a pas de procès sensationnel au Brésil; il y a des centaines de procès (catalogués par un simple numéro) et, quand une des procédures aboutit, le jugement n'est précédé d'aucune publicité car la dictature ne désire pas qu'on voit qu'elle ne respecte même pas ses propres lois. Au Brésil, il n'y a pas un Burgos, il y en a six cents!

Aucun délai, aucune garantie individuelle ne sont respectés, ni celles des détenus, ni celles de leurs avocats.

Il y a, en ce moment, au Brésil, plus ou moins 5.000 prisonniers politiques dont environ 80% attendent un jugement depuis de longs mois, et même des années. Il y a au moins autant de "détenus" dans les locaux de la police et dans les casernes. Le pays est divisé en dix "Circonscriptions militaires", chacune possédant au moins, deux "Auditorias militaires" (Tribunaux militaires). De cette manière nous avons quelques 20 tribunaux qui se divisent le travail et qui depuis 1968, reçoivent une moyenne de 80 à 100 procès politiques par an. Rares sont les procès où il n'y a qu'un seul accusé et, plus rares encore sont ceux qui se terminent.

Lors de certaines vagues de répression, les détentions atteignent jusqu'à 10.000 personnes dans des villes comme São Paulo et Rio de Janeiro. Après huit à dix jours, une bonne partie de ces personnes seront naturellement libérées. Mais quelques centaines resteront.

Il est très difficile de vérifier le nombre exact des prisonniers qui se trouvent entre les mains de la police civile ou militaire car les avocats n'y ont pas accès.

Malgré les déterminations très claires du "Statut de l'Ordre des Avocats" qui prévoit que ceux-ci "peuvent communiquer, personnellement et en secret avec leurs clients, même quand ils sont considérés incommunicables et détenus dans des locaux de la police civile ou militaire" (art. 89, III de la Loi 4.215 du 27.04.1963), les autorités refusent non seulement de leur accorder cette autorisation (pendant ce temps leurs clients sont torturés) mais nient l'existence même du prisonnier (c'est le cas très récent de l'ex-député Rubem Paiva, arrêté le 20 Janvier et qui est introuvable car les autorités nient l'avoir arrêté).

Dans une première phase, c'est-à-dire tout de suite après son arrestation, le détenu reste à l'"Opération Bandeirantes" (à Sao Paulo) ou au centre correspondant dans les autres Etats.

L'article 17 du Code de Procès Penal Militaire qui prévoit que la mise en secret ne pourra durer plus des trois jours prévus pour préparer pour l'enquête, l'article 20 affirme que celle-ci devra être terminée dans un délai de 20 jours si l'accusé est arrêté", et l'article 18 du même Code qui permet, pendant les "investigations policières", que la détention de l'inculpé s'étende à 50 jours.

La loi qui, traite des "investigations policières" (art. 18) et de l'"enquête" (articles 17 et 20) est utilisée avec artifice pour justifier une détention de 50 jours à l'Opération Bandeirantes, ce qui représente une longue période de souffrance physique et morale, car c'est à l'Opération Bandeirantes que se réalisent la plupart des séances de torture.

Le Code de Procès Penal Militaire, en vigueur depuis le 1er janvier 1970 (en substitution à l'ancien Code de Justice Militaire du 2.12. 1938) est l'expression des "desiderata" des hommes chargés de la répression au Brésil : il déclare que "il était nécessaire de réformer le Code de Justice Militaire pour obéir aux nouvelles sollicitations d'ordre juridique et d'ordre politique".

Apparemment, ce Code semble parfait. Un examen plus détaillé nous montre clairement que la plupart des articles qui traitent des délais se contredisent.

C'est le cas, par exemple, du grave problème de la mise au secret des accusés. L'article 17 du Code de Procès Penal Militaire déclare, expressément que le "chargé de l'enquête pourra maintenir le prisonnier au secret, quand il est arrêté légalement, pendant trois jours, au maximum". De l'autre côté, réfutant cette affirmation légale, l'article 16 déclare que "l'enquête est "secrète" mais celui qui en est chargé pourra permettre à l'avocat de l'accusé d'en prendre connaissance". Comme jamais (malgré les garanties du Statut de l'Ordre des Avocats) le chargé de l'enquête ne permet à l'avocat d'en prendre connaissance, ni d'avoir le moindre contact avec son client pour préserver le "secret", "la mise au secret" échappe à tout délai et c'est ainsi que nous avons des cas de nombreux prisonniers qui sont restés au secret pendant dix mois (par exemple, les accusés, de São Paulo, dans les procès n° 215/69 de l'"Ala Vermelha"). Notons que l'"Acte Institutionnel" n° 5 du 13 décembre 1968, qui a aboli l'habeas corpus, a du même coup, donné libre cours à tous les arbitraires, soit policiers, soit judiciaires, étant donné que l'avocat ne peut légalement y remédier.

C'est ainsi que, malgré l'article 390 du Code de Procès Penal Militaire, qui prévoit que l'instruction devant le Tribunal militaire devra être terminée dans les délais maximum de 50 jours, nous avons des centaines de prisonniers politiques qui attendent depuis plus de deux ans, un jugement qui pourra tarder pendant des mois encore et qui, obligatoirement, finira par une condamnation même si l'accusé est innocent, ce qui permettra de justifier aux yeux de l'opinion publique internationale, leur longue détention.

Pour un avocat, le travail légal est, aujourd'hui presque inutile au Brésil. Il lui reste à faire appel à l'opinion internationale, qui a déjà pesé efficacement dans certains cas, pour que la dictature obéisse au moins à ses propres lois.

II) DOCUMENTS

RAPPORT ETABLI LE 22 JANVIER 1971 SUR LE TRAITEMENT INFLIGE AU P. NATANEL DE MORAIS CAMPOS ET AUX JOCISTES QUI ONT ETE EMPRI-
SONNES AVEC LUI AU BATAILLON D'INFANTRIE BLINDEE DE BARRA MAN-
SA (ETAT DE RIO DE JANEIRO) A PARTIR DU 2 NOVEMBRE 1970.

(Texte communiqué personnellement aux évêques
du Brésil par l'évêque de Volta Redona)

Le récit des faits est loin d'être enthousiasmant pour ceux qui ont vécu ce drame. Les uns avaient peur de raconter ce qui leur était arrivé. D'autres se sentaient humiliés par ce qu'on leur avait fait subir. Tous se trouvaient sous le coup de l'émotion, étaient nerveux et déprimés. Quelques-uns n'ont pas pu parler, étant donné qu'ils sont encore prisonniers. Nous pensons que les dépositions ci-dessous sont suffisantes pour que l'on ait une idée de l'état d'esprit qui préside à la répression.

1ère phase

Alors que les jocistes de l'équipe nationale se trouvaient encore en prison à Rio de Janeiro, les arrestations des jocistes et anciens jocistes de Volta Redondo ont commencé à partir du 2 novembre 1970, époque à laquelle de très nombreuses personnes étaient arrêtées à Rio et à São Paulo avant les élections.

- Le total des jocistes et anciens jocistes arrêtés s'est élevé à 30
- Durant cette phase, les détentions ont duré quelques jours et, pour certains, quelques heures seulement.
- Ceux qui ont été libérés immédiatement ne se sont pas plaints de mauvais traitements.

2ème phase

- De 30, le nombre des personnes arrêtées est passé à 6 jusqu'à Noël, y compris le P. NATANAEL CAMPOS, aumônier jociste.
- Le traitement appliqué à ces derniers a été inhumains, infâme et humiliant.
- Ils sont encore en prison. La mesure de prison préventive a été décrétée pour le P. Natanael, mais pas pour João Candido et Hélio.

VOYONS LES DEPOSITIONS

1er cas (X... jeune)

détenu du 4 novembre au 15 décembre (41 jours)

- Interrogé le lendemain de son arrestation. A cette occasion, on lui a appliqué les chocs électriques aux mains et aux pieds.
- Lors d'un autre interrogatoire, alors que les fils étaient branchés à une main et aux organes génitaux, les tortionnaires ont fait fonctionner la décharge électrique et ils riaient devant les contorsions du jeune homme.

- A la fin des tortures, alors que son compagnon attendait son tour dans une salle voisine, le tortionnaire, le lieutenant Tenorio, aujourd'hui capitaine, a dit : "Nous allons lui donner encore une forte décharge pour qu'il crie et fasse peur à son camarade Y... qui va venir". Ils lui ont appliqué une violente décharge. Il a hurlé. Le lieutenant a dit : "C'est bien. Ça suffit"

- Le jour de son arrestation, il a été emmené dans une salle obscure appelée "sous-marin", sans lumière, sans eau potable, sans lavabo et sans air. Le capitaine Giacomo qui l'accompagnait, disait : "Tu vas maintenant entrer au "Tribunal de la Sainte Inquisition". Rappelle-toi que ce sont les curés qui nous ont appris ça". Et il répétait : "N'oublie pas, ce sont les curés qui nous ont appris ça".

- Ce jeune homme est employé à la Compagnie Sidérurgique depuis 7 ans. Quand il est retourné au travail, après sa libération, il a été licencié pour "raison de service". Cela, sans jugement et sans faute, aucune. Il a perdu son emploi.

2e cas (Z...) jeune fille

Détenue du 3 novembre au 30 décembre (56 jours)

- Interrogée immédiatement après son arrivée à la caserne. Comme elle refusait de dénoncer ses camarades, on a commencé à la torturer

- Les lieutenants Tenorio et César lui ont ordonné de retirer ses vêtements. Elle a déclaré qu'elle ne le ferait pas.

- Le lieutenant César a saisi un couteau et a déchiré la manche de son vêtement. Il a jeté la blouse. Ensuite ils lui ont arraché son soutien-gorge, la laissant ainsi nue jusqu'à la ceinture. Il a déchiré la jupe et l'a jetée, puis le slip.

- Ils l'ont laissée ainsi totalement nue, à la vue et aux moqueries de ses tortionnaires, pendant tout le temps des interrogatoires qui se sont déroulés du 3 novembre à 23 h, jusqu'au lendemain à 4 h du matin, c'est-à-dire pendant 5 heures. A partir de ce moment là, ils ne l'appelaient plus que "Eve".

- Alors qu'elle était dans cette situation, le lieutenant Tenorio a pris un balai à récurer. Il lui tapait avec le manche sur les genoux, sur les seins, sur le visage et il menaçait de le lui introduire dans le vagin.

- Le lieutenant César lui donnait régulièrement des coups de poing et des coups de pied. Il lui tirait les cheveux au point de les lui arracher.

- Ensuite, ils l'ont menacée de faire venir un noir bien bâti pour qu'il ait des relations sexuelles avec elle en leur présence. C'est cela qui l'a le plus terrifiée.

- Ils ont commencé à lui dire qu'elle n'était plus vierge, car un jociste leur avait avoué qu'elle était sa maîtresse, ainsi que du P. NATANAEL. Elle répondit qu'elle était vierge.

- Ils ont envoyé chercher le jociste pour la confrontation. Interrogé sur la question de savoir s'il avait eu ou non des relations sexuelles avec elle, il lui a demandé pardon et a expliqué qu'il avait dit cela à cause des chocs électriques reçus.

- A l'aube, vers 4 h, ils l'ont emmenée en cellule. Le lieutenant César lui a ordonné de retirer ses vêtements et de rester aux toilettes pour qu'il les fasse recoudre. Vers 7 h, le lieutenant César lui a apporté ses vêtements réparés.

- Au cours d'un autre interrogatoire, le lieutenant Tenorio a ordonné qu'ils lui attachent un fil électrique à la jambe et l'autre dans le vagin pour une séance de chocs. Un autre a dit qu'elle ne tiendrait pas le coup. On les lui a mis alors à la hanche et à la jambe.

- Elle adit que, seule, une force supérieure lui a permis de tenir. Elle s'est rappelée que le Christ lui aussi avait été déshabillé avant d'être cloué à la Croix. Cette pensée l'a soutenue.

- Au cours du dernier interrogatoire, ils l'ont emmenée à 23 h. Ils lui ont passé une cagoule sur la tête. Ils ont branché les fils électriques à la jambe et à la hanche pour qu'elle dise qui était

le "gars formidable", non qu'ils avaient trouvé dans une lettre d'un jociste pour désigner l'évêque. Comme elle le savait et qu'elle le disait, le lieutenant Tenorio a dit qu'il n'y avait plus besoin des chocs électriques. Elle a reconnu le lieutenant à sa voix. Elle a aussi commencé à crier à cause de la cagoule parce qu'elle commençait à suffoquer.

- C'était le sergent Pires qui donnait les chocs électriques.

- Le jour où ils l'ont libérée, le lieutenant Tenorio lui a recommandé de ne parler à personne de ce qu'ils avaient fait avec elle, sous peine de l'arrêter à nouveau, car alors elle verrait ce qui allait arriver.

- Cette jeune fille a 27 ans. Elle est presque fiancée. Elle a peur que son fiancé et sa famille ne veuillent plus d'elle. Elle n'a pas eu le courage de leur raconter ce qu'ils lui ont fait dans la crainte qu'ils ne croient pas que cela s'est arrêté là.

- Ses jambes sont restées marquées pendant un certain temps par les brûlures provoquées par les fils électriques. Après cela, elle a commencé à souffrir de varices, alors qu'auparavant elle n'avait pas ce problème. Elle est sortie, les nerfs détraqués et elle est sous surveillance médicale.

3e cas (W... jeune)

Détenu du 4 novembre au 23 décembre (49 jours)

- Il a été immédiatement emmené dans la cellule obscure, sans lumière et sans air qui s'appelle le "sous-marin". Il y est resté huit jours.

- Il en est sorti pour l'interrogatoire sous la tension de huit jours passés dans l'obscurité. Il a reçu plusieurs fois des chocs électriques aux jambes, en dessous des genoux.

- Au cours d'un autre interrogatoire, on lui a branché un fil à la jambe et l'autre aux organes génitaux. Il se tordait, pendant que ses tortionnaires, le lieutenant Tenorio et les sergents Pires et Isac, riaient de ses réactions.

- En plus des chocs, il a été violemment frappé par des coups à l'estomac, dans les reins, au cou et sur la face; ainsi que des gifles sur les oreilles, qui le déséquilibraient au point d'en tomber par terre. Alors qu'il était dans cette position, l'un d'eux a pris la corbeille à papier où il y avait des bouts de cigarettes, des cendres et des papiers déchirés, etc..., et il l'a renversée sur sa tête.

- Il est sorti de la pièce tout sale, ce qui a attiré l'attention de ses camarades qui ont cherché à le consoler. Un des tortionnaires l'a envoyé se laver.
- Pendant les tortures, un des soldats a apporté un comprimé pour qu'il le prenne. Un autre a dit qu'il n'avait pas encore besoin de cela. Il ne sait de quel comprimé il s'agissait.
- Avant de signer, il lisait sa déposition. Le lieutenant Tenorio lui a dit qu'il n'avait pas besoin de la lire, car c'était écrit comme il l'avait déclaré. Il a vu que cela n'avancait à rien de s'opposer au lieutenant et il a signé sans lire jusqu'au bout.
- Ce jeune homme souffre d'un ulcère à l'estomac. Il travaillait à la Compagnie Sidérurgique depuis 5 ans. Quand il est retourné au travail, il a appris qu'il avait été licencié pour "abandon de travail"; et comme il protestait, il a été renvoyé pour "raison de service".

4e cas Le P. Natanael de Morais Campos

Détenu le 6 novembre 1970

Actuellement encore en prison, est l'objet d'un mandat d'arrestation préventive, décrété par la 2ème Chambre de Justice Militaire de l'Armée de l'Air.

- Il est l'aumônier des jeunes jocistes.
- Deux jours avant sa détention, il a été opéré de la clavicule, pour une triple fracture causée par un accident d'automobile.
- Jusqu'au 17 novembre, il recevait des visites, des nouvelles, etc.
- Le 18 décembre, il a été transféré dans une pièce sans fenêtre, sans eau potable, sans toilettes, sans air, sans lumière, sans soleil, dans une ambiance étouffante et une très grande chaleur. Il y est resté jusqu'au 7 janvier 1971, c'est-à-dire 20 jours, y compris à Noël et au Nouvel An.
- Dans la nuit du 3 au 4 janvier, il a été emmené, sans chemise, dans un réduit où se trouvait un jeune, connu de lui et qui s'appelle Edi, complètement nu, avec des blessures sur plusieurs parties du corps, en train de recevoir des chocs électriques et des coups.
- Ils l'ont attaché à Edi par des fils électriques à un doigt de chaque main, et ils faisaient marcher la machine qui donnait des décharges répétées aux deux en même temps.

- Selon l'intensité, les décharges les jetaient par terre et on leur en donnait d'autres ensuite pour qu'ils se relèvent.
- Pendant que le sergent Isac actionnait la machine électrique, le caporal Alberto et le sergent Piras lui donnaient des coups de poing à l'estomac, des gifles sur les oreilles, et le capitaine Tenorio l'obligeait à dire qu'il était socialiste, marxiste, et qu'il n'avait plus la foi.
- Il faut signaler que le P. Natanael a encore un fil de métal dans sa triple fracture de la clavicule, car il n'est pas encore totalement guéri. Ces chutes successives provoquées par les chocs électriques sont, pour le moins, dangereuses pour sa guérison.
- Comme il est prêtre, ils ont alors organisé ce qu'ils ont appelé "la procession" son camarade qui était nu, et lui, attachés avec des menottes et des fils électriques ont été emmenés dans la cour de la caserne, de nuit. Pendant que le sergent Pires les accompagnait avec la machine électrique en leur donnant des décharges, le caporal Alberto chantait la chanson : "Jésus-Christ... je suis ici". Ils marchaient ainsi quelques quarante mètres, puis ils revenaient vers la porte.
- Pendant la déposition faite le 5 janvier, ils lui ont donné des chocs par deux fois avec les fils branchés à la main et au pied.
- Il avait soif, et la gorge était sèche. Il réclamait à boire, mais le sergent Isaac refusait de lui donner à boire.
- Le médecin-lieutenant Erico l'a examiné après tout cela. Il a communiqué au capitaine que le prêtre ne résisterait plus physiquement. Le capitaine lui a demandé de mettre le prêtre en condition de recevoir encore des décharges électriques. Il a dit que ce n'était pas possible.
- Le P. Natanael est resté tout simplement anéanti. Ceux qui lui ont rendu visite, ont trouvé un homme en lambeaux. Pendant les séances de tortures, sa famille n'a pas pu lui rendre visite.
- La machine à donner les décharges électriques est un télé phone de campagne.

VOILA LES FAITS. QUE FAIRE DEVANT CELA ?

L'Episcopat brésilien, à Brasilia, a déjà condamné publiquement les tortures. La Commission Centrale n'a pas été moins énergique lors de sa dernière réunion extraordinaire. Que voyons-nous ? Nous voyons les aumôniers et les jocistes de l'équipe nationale maltraités, même après avoir reçu à Rio la visite du cardinal Scherer. Nous savons que c'est à cause de leur détention que la Commission Centrale s'est réunie.

Dewant tout cela, que dois-je faire comme évêque du diocèse? Car c'est une question qui relève du diocèse. Que dire aux prêtres de la région du P. Natanael qui se sont révoltés en apprenant les faits. Que dire aux paroissiens du P. Natanael quand on va leur annoncer que leur curé a avoué qu'il était socialiste, marxiste, et qu'il n'avait plus la foi, etc.. car nous savons que c'est ce que l'on fait déjà en particulier? Que dire à nos militants frappés si sauvagement? Comment croire à la valeur de ces dépositions et de ces signatures ?

Notez bien que je n'entre pas dans la question de l'objet de l'enquête. Notre question concerne la manière dont l'enquête est faite. Les militants n'ont pas attaqué des banques. Ils ne sont pas des terroristes. Ils ne sont pas des séquestrateurs. Ce sont des jeunes et des prêtres de l'Eglise.

La situation est délicate, d'autant plus qu'il s'agit de ce diocèse où l'évêque "est déjà brûlé" pour avoir dénoncé des tortures sur la personne d'un ouvrier; pour avoir pris la défense de deux pères de famille arrêtés parce qu'ils travaillaient en liaison avec l'évêque; et finalement pour être inculpé dans une Enquête Policière Militaire (IPM), ouverte et non conclue contre l'évêque et 16 prêtres.

Je n'ignore pas la délicatesse de la question. Cependant je suis certain que, si je ne pouvais pas prendre la défense d'un de mes prêtres et de mes diocésains en raison de ces difficultés je ne serais plus en condition d'assurer la direction du diocèse.

Je suis lié au Christ et à son Eglise, qui est le Peuple de Dieu dans ce diocèse.

Je vais en appeler au Secrétariat de la Région Episcopale pour que mes frères m'aident à mieux voir clair. J'ai déjà eu des contacts avec le Secrétaire Général de la Conférence Nationale des Evêques du Brésil (1/CNE), et j'espère rencontrer le cardinal-président et mes autres frères dans l'Episcopat. J'accepte toute suggestion charitable de mes frères afin que, avec l'ensemble de mes prêtres et du peuple, nous puissions grâce à l'Episcopat Saint percevoir ce que Dieu attend de nous en ce moment.

Dom Waldyr Calheiros
Evêque de Volta Redonda.